

# Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH)

Membre de la  
**fidh**

**Pauvreté, insécurité, insalubrité, promiscuité et exposition aux maladies contagieuses :  
Les conditions générales de vie dans les sites d'accueil sont alarmantes**

11 janvier 2025

## Sommaire

	<i>Pages</i>
<i>Résumé</i>	2
<b>I. Introduction</b>	<b>3</b>
<b>II. Méthodologie</b>	<b>3</b>
<b>III. Mise en contexte</b>	<b>4</b>
<b>IV. Informations générales sur les sites d'accueils recensés</b>	<b>5</b>
<b>V. Informations sur les sites monitorés</b>	<b>6</b>
1) Présentation générale des sites d'accueil monitorés	7
2) Données spécifiques sur les sites monitorés et sur leur population	8
a) <i>Sur la date de création des sites monitorés</i>	8
b) <i>Sur l'existence de comités de gestion et la catégorisation des déplacés.es</i>	9
c) <i>Sur les zones de provenance des personnes déplacées</i>	9
d) <i>Sur la capacité d'accueil des sites de déplacés.es</i>	10
<b>VI. Informations spécifiques sur les sites monitorés</b>	<b>10</b>
1) Assainissement des sites d'accueil	11
a) <i>Fréquence du nettoyage des sites</i>	11
b) <i>Instances impliquées dans le nettoyage des sites</i>	11
c) <i>Fréquence de collecte et Gestion des détritrus</i>	12
d) <i>Accès aux fosses d'aisance</i>	13
e) <i>Accès aux douches</i>	14
2) Accès à l'eau	14
3) Santé dans les sites d'accueil	15
a) <i>Pathologies fréquentes dans les sites d'accueil</i>	16
4) Sécurité dans les sites d'accueil	17
a) <i>Actes de violences dans les sites</i>	17
5) Assistance humanitaire	18
<b>VII. Commentaires et Recommandations</b>	<b>20</b>

## **Résumé du rapport**

Du 6 au 27 décembre 2024, le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) a mené une enquête dans 59 des 117 sites d'accueil de personnes déplacées, localisés dans les départements de l'Ouest et de l'Artibonite. Les espaces monitorés représentent 50.5% des sites recensés. Les résultats de cette enquête révèlent que :

- **Les sites d'accueil de personnes déplacées ne sont plus ce qu'ils étaient au lendemain du séisme du 12 janvier 2010** car, 15 ans après, seuls 5% des espaces monitorés accueillent des victimes du séisme. Les 95% restants hébergent des personnes ayant fui la violence des gangs armés qui se sont tous regroupés autour de la fédération terroriste *Viv Ansanm*.
- **Les violences des gangs armés contre la population, enregistrées au cours des 2 dernières années ont été les plus virulentes** puisque 54% des sites monitorés ont été créés en 2024 et 27%, en 2023. 14 % ont été créés en 2021 et 2022, et les 5% restants, en 2010.
- **Les conséquences de cette situation d'insécurité sont énormes sur le fonctionnement des écoles.** En effet, 39% des espaces monitorés sont des établissements scolaires contre 34% qui sont constitués de terrains vagues et de maisons abandonnées. Les 27% autres sites sont éparés. Il s'agit d'églises, de locaux de partis politiques, d'institutions étatiques, d'espaces de divertissement ; et au moins 1 orphelinat, 1 centre de santé et 1 faculté. Aucun de ces espaces n'était préparé à la réception de déplacés.es.
- **L'Etat haïtien ne s'investit pas dans le nettoyage des sites d'accueil. Les efforts des organisations privées et non gouvernementales, pour leur part, même s'ils sont louables, ne sont pas suffisants.** En effet, 21% des sites monitorés ne sont pas nettoyés. Seuls 5% d'entre eux sont curés par l'Etat et 20 %, par des organisations privées ou non gouvernementales. Les 54% de sites restants sont nettoyés par les comités de camps, les propriétaires des espaces ou par les déplacés.es eux-mêmes.
- **La collecte et la gestion des débris étant irrégulières, les sites d'accueil sont insalubres. Et, cette insalubrité favorise la multiplication des rongeurs et des insectes de toutes sortes.** Par exemple, pour les sites concernés par la collecte, c'est dans seulement 20% que les débris sont ramassés quotidiennement. Dans 19%, ils le sont hebdomadairement. Dans 3 %, ils sont ramassés tous les 15 jours et dans 17%, ils le sont de manière sporadique.
- **29% des sites sont dépourvus de toilettes. Dans les 71% restants, elles sont souvent sales et nauséabondes. Les espaces pour le bain sont quasi inexistantes. Et, leur disposition présente un danger pour les femmes et les filles qui ne peuvent les fréquenter la nuit. Par ailleurs,** Dans 5 % des sites monitorés, les hommes s'agglutinent non loin des douches pour harceler les femmes et les filles qui s'y rendent.
- **L'accès à l'eau potable et de service est mitigé. L'Etat, encore une fois, laisse cette responsabilité aux organisations privées et non gouvernementales dont les efforts, sur ce plan aussi, restent insuffisants, compte tenu de la densité de la population à desservir.**
- **Sur le plan de la santé, l'Etat haïtien n'intervient que dans 44 % des sites monitorés.** Dans 41 %, ce sont les organisations privées et non gouvernementales qui fournissent des soins de santé à la population. Et, dans 15%, la population est tout simplement livrée à elle-même.
- **La sécurité des personnes déplacées ne constitue pas une priorité pour les autorités étatiques.** Pourtant, 73% des espaces monitorés sont l'objet d'actes de violence. Bagarres, coups et blessures, vol, injures, troubles à l'ordre public, violences sexuelles et violences physiques et sexistes à l'égard des femmes et des filles sont autant d'infractions qui ont été signalées au RNDDH. Et, ce sont 10% et 7 % des sites qui ont respectivement recensé des violences sexuelles et des violences physiques et sexistes à l'égard des femmes.

Fort de ce qui précède, le RNDDH recommande aux autorités étatiques de : Prendre en charge toutes les personnes déplacées et mieux coordonner l'aide humanitaire offerte par les organisations privées et non gouvernementales ; Inviter les organisations privées et non gouvernementales à contacter obligatoirement les responsables de comités de camps en vue de s'enquérir des besoins réels de la population de déplacés.es ; Traiter les personnes déplacées dans le respect de leur dignité humaine et de leurs droits fondamentaux à la santé, à l'alimentation, à l'éducation et à un environnement sain ; Tout mettre en œuvre en vue d'assurer la sécurité des personnes vivant dans les sites d'accueil de déplacés.es et inviter la police communautaire à prendre le contrôle de ces espaces ; Investir dans la sécurité en procurant aux forces de l'ordre le matériel et les équipements policiers et militaires dont elles ont besoin, pour rétablir la paix et la sécurité dans le pays ; Mettre fin au partage des fonds de l'intelligence et s'assurer que ce montant soit effectivement affecté au renseignement ; Rétablir les conditions minimales de sécurité en vue de permettre à la population déplacée de retourner chez elle.

---

*Pauvreté, insécurité, insalubrité, promiscuité et exposition aux maladies contagieuses : Les conditions générales de vie dans les sites d'accueil sont alarmantes*

## I. Introduction

1. Le 12 janvier 2010, un séisme de magnitude 7.3 sur l'échelle de Richter a frappé plusieurs communes des départements de l'Ouest, du Sud-est et des Nippes, occasionnant le décès de *deux cent vingt-deux mille cinq cent dix-sept* (222.517) personnes et la disparition de *trois-cent-mille* (300,000) autres. Les pertes matérielles alors enregistrées ont aussi été énormes. Des centaines de milliers de maisons se sont effondrées, ce qui a obligé la population à gagner les rues ou à se réfugier sur des places publiques, dans des établissements scolaires, dans des églises ou sur des terrains vagues.
2. A la faveur du chaos qui régnait alors dans le pays, d'innombrables camps d'accueil ont été créés soit spontanément, soit suite à une intervention étatique. Des sites de relocalisation ont aussi été construits. Cependant, *quinze* (15) années après, aux victimes du 12 janvier 2010 s'ajoutent des déplacés.es de l'insécurité qui, dans les départements de l'Ouest et de l'Artibonite, ont dû se réfugier dans des sites d'accueil.
3. Aujourd'hui, à l'occasion de la quinzième année de commémoration du séisme du 12 janvier 2010, le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) estime de son devoir d'attirer l'attention de l'opinion publique sur les conditions générales de vie dans les sites de déplacés.es internes.

## II. Méthodologie

4. Dans le cadre de ce travail réalisé du 6 au 27 décembre 2024, le RNDDH a déployé *sept* (7) moniteurs et monitrices de terrain qui se sont entretenus avec des responsables de comités de camps et avec quelques résidents.es de *cinquante-neuf* (59) sites. Ces entretiens ont été réalisés sur la base d'une fiche d'enquête préalablement préparée et qui questionne sur :
  - L'assainissement
  - L'accès à l'eau
  - La santé dans les sites de déplacés.es
  - L'organisation de la sécurité
  - Les distributions humanitaires
5. *Cinq* (5) focus-groupes ont été réalisés avec les responsables de sites dont *trois* (3) à *Port-au-Prince*, *un* (1) sur *l'île de la Gonâve* dans le département de l'Ouest et *un* (1) autre, à *Marose*, 4<sup>ème</sup> section de Poteaux, aux *Gonaïves*, dans le département de l'Artibonite.
6. Les *cinquante-neuf* (59) sites qui ont fait l'objet de cette enquête peuvent être classés comme suit :
  - *Un* (1) orphelinat
  - *Un* (1) centre de santé
  - *Une* (1) faculté
  - *Deux* (2) locaux de partis politiques

---

*Pauvreté, insécurité, insalubrité, promiscuité et exposition aux maladies contagieuses : Les conditions générales de vie dans les sites d'accueil sont alarmantes*

- *Trois (3) églises*
- *Quatre (4) institutions étatiques*
- *Quatre (4) espaces de sport et/ou de divertissement*
- *Vingt (20) espaces divers*
- *Vingt-trois (23) établissements scolaires*

### **III. Mise en contexte**

7. Le séisme du 12 janvier 2010 a occasionné des pertes humaines et matérielles énormes. Plusieurs agences internationales et Organisations Non Gouvernementales ont dû alors se déployer dans le pays en vue de venir en aide à la population haïtienne. Rapidement, le département de l'Ouest et certaines communes des départements du Sud-est et des Nippes ont été convertis en de véritables républiques d'ONG.

8. Si dans la phase de l'urgence, les interventions de certaines parmi ces agences internationales et ONGs avaient aidé à éviter le pire, dans la phase du relèvement, des milliards de dollars américains ont été dépensés pour très peu de résultats. Et, à leur départ, la situation des Droits Humains de la population a empiré. Les capacités des Haïtiens.nes à se sortir de l'assistanat se sont amenuisées. De plus, les promesses faites par les autorités étatiques de reconstruire le département de l'Ouest et de mettre en œuvre des programmes de développement n'ont pas été tenues, des sites de relocalisation non préparés à l'accueil de la population ainsi que d'autres sites construits en semi-permanent, sont devenus de véritables bidonvilles. A ce sujet, le plus grand exemple reste et demeure le site de relocalisation de *Canaan* pour lequel de nombreuses alertes avaient été lancées à l'endroit des autorités étatiques d'alors.

9. Sans électricité, sans accès à l'eau courante, sans transport en commun et avec très peu de présence policière, ces espaces comme le site de relocalisation de *Canaan* ont rapidement été transformés en des zones rouges où l'insécurité bat son plein. De plus, l'accès aux soins de santé ou à l'éducation constitue, dans ces zones, une source de préoccupations.

10. Ainsi, des montants faramineux ont été engagés pour la reconstruction du pays. Cependant, l'opportunité qu'avait offerte le séisme n'a pas été saisie. La population haïtienne livrée à elle-même, s'est arrangée pour se relever autant que possible. Si certains ont pu reconstruire leur maison ou payer un loyer et reprendre plus ou moins leur vie en mains, d'autres sont restés dans les camps d'hébergement et sites de relocalisation qui avaient été créés et vivent dans le déni leurs Droits fondamentaux.

11. Parallèlement, quelques années avant le séisme, soit en mai 2006, le pays a intégré le programme PetroCaribe mis en œuvre par le Vénézuéla et selon lequel Haïti était habilitée à se procurer, à un prix compétitif, les produits pétroliers, en payer une partie au moment de l'achat et s'engager à payer le reste du montant dû sur une période de *vingt-cinq* (25) années. Entre temps, le montant de la vente de ces produits sur la scène nationale, pour la dette contractée, devait constituer un fonds de développement et être utilisé à mettre le pays sur les rails de la Justice sociale et de la réalisation des Droits sociaux et économiques.

12. Cet argent a été dilapidé par plusieurs gouvernements qui se sont succédé à la tête du pays. En 2018, lorsque la population s'en est rendu compte, des milliers de citoyens.nes ont commencé à exiger des comptes sur l'utilisation des fonds PetroCaribe, fonds – on le comprend bien - qui auraient pu, s'ils avaient été bien gérés, aider le pays à se relever du séisme du 12 janvier 2010.

13. Les autorités étatiques d'alors, au lieu de mettre en branle l'institution judiciaire en vue d'enquêter sur l'utilisation de ces fonds et fournir réponse à la population haïtienne, ont préféré financer des gangs armés en mettant à leur disposition de fortes sommes d'argent, des armes et des munitions et en leur garantissant l'impunité. Ont alors commencé des épisodes de violence jamais enregistrés auparavant, d'abord dans les quartiers défavorisés de *Port-au-Prince* – donc les zones les plus vulnérabilisées par la corruption à grande échelle au sein de l'Etat -, pour s'étendre aux quartiers résidentiels puis, au département de l'Artibonite.

14. De 2018 à 2024, le RNDDH a enquêté sur *trente-quatre* (34) massacres et attaques armées qui ont occasionné l'assassinat de plusieurs milliers de personnes dont des femmes, des enfants et des personnes du 3<sup>ème</sup> âge. Des centaines de femmes et filles ont aussi été violées. Ce déferlement de violence a porté des milliers<sup>1</sup> de familles à fuir les zones de conflit, rendant sans-abris plus de *sept-cent-mille* (700,000) personnes. Si certaines se sont réfugiées en province, d'autres ont gagné les places publiques, les établissements scolaires, les institutions étatiques, les espaces de sport et de divertissement, etc.

15. C'est donc dans un contexte quasi-similaire à ce qu'avait été la situation dans le département de l'Ouest, au lendemain du séisme du 12 janvier 2010, qu'une grande partie de la population haïtienne se retrouve dans les sites d'accueil. La seule différence est qu'aujourd'hui, en 2025, les victimes fuient non pas en raison de catastrophes naturelles, mais parce que les autorités étatiques ont choisi de ne pas assurer leur sécurité et de ne pas les protéger vis-à-vis des gangs armés.

16. Et, ce sont les nombreuses alertes relatives aux conditions d'insalubrité et de promiscuité qui ont été lancées par des résidents.es de ces sites qui ont retenu l'attention du RNDDH et l'ont décidé à mener cette enquête dont les résultats, pour le moins alarmants, sont partagés dans le présent rapport.

#### **IV. Informations générales sur les sites d'accueil recensés**

17. Selon les données combinées de la *Direction Générale de la Protection Civile* (DPC) et du RNDDH, aujourd'hui, le pays compte au moins *cent-dix-sept* (117) sites d'accueil localisés dans *huit* (8) communes des départements de l'Ouest et de l'Artibonite.

18. Ces espaces accueillent plus de *cent-cinquante-mille* (150,000) personnes dont *vingt-neuf-mille-neuf cent-quatre-vingt-huit* (29,988) mineurs.es soit 20% de la population des déplacés.es ;

---

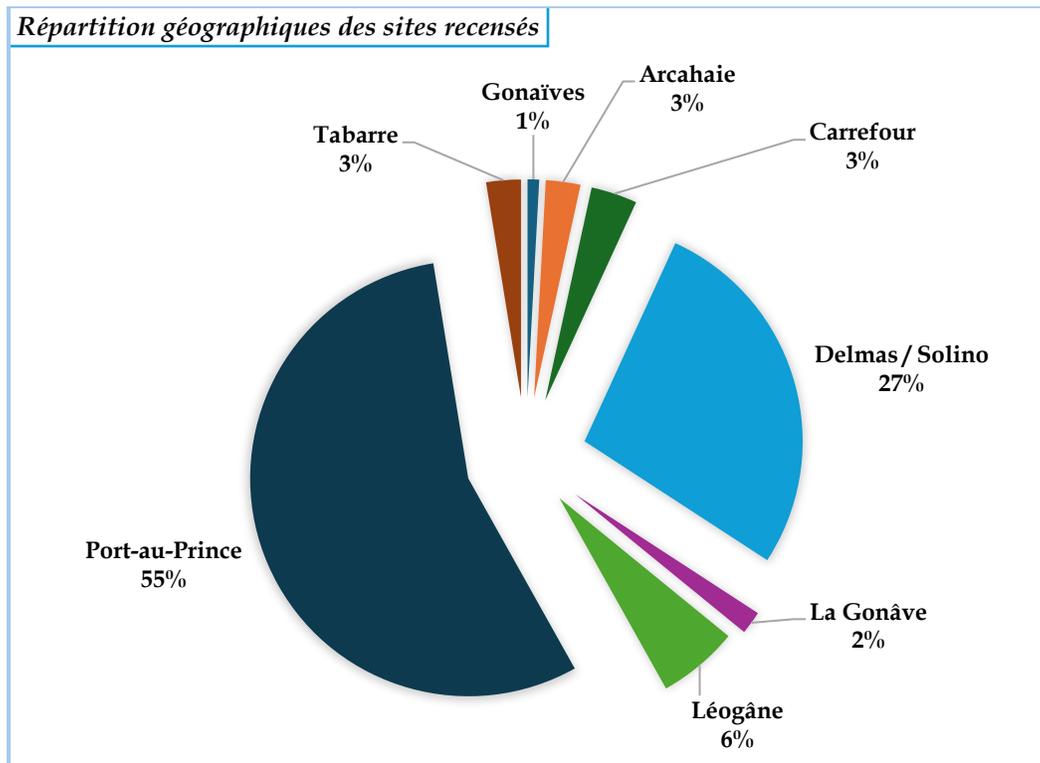
<sup>1</sup> La crise humanitaire s'aggrave en Haïti : plus de 700 000 personnes déplacées, la moitié étant des enfants ; <https://www.iom.int/fr/news/la-crise-humanitaire-saggrave-en-haiti-plus-de-700-000-personnes-deplacees-la-moitie-etant-des-enfants>

neuf-mille-deux-cent-trois (9,203) personnes âgées de plus de *soixante* (60) ans qui en représentent 6% ; et *mille-quarante-cinq* (1,045) personnes vivant avec une déficience motrice, sensorielle ou cognitive. Elles représentent pour leur part, 1% de la population des déplacés.es.

19. Voici la répartition géographique des sites d'accueil recensés par le RNDDH et la DPC

Département	Communes	Nombre de sites d'accueil
Artibonite	Gonaïves, Route de Gros Morne	1
Ouest	Arcahaie	3
	Carrefour	4
	Delmas / Solino	32
	La Gonâve	2
	Léogâne	7
	Port-au-Prince	65
	Tabarre	3
<b>Total</b>	<b>8 communes</b>	<b>117</b>

Tableau 1



Graphe 1

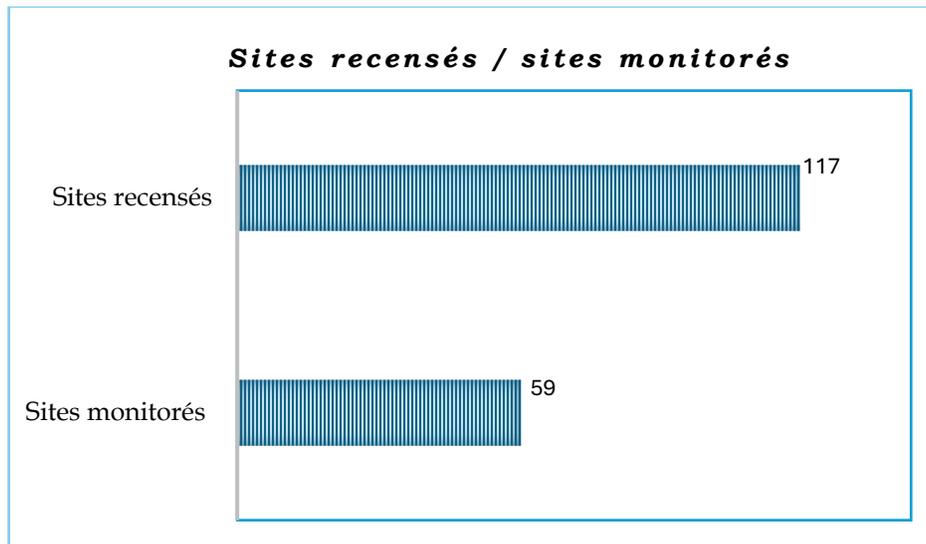
## V. Informations sur les sites monitorés

20. Chaque répondant.e a été invité à fournir des détails sur ce qui se trouvait dans l'espace occupé avant l'arrivée des déplacés.es, la date de création du site, la présence ou non d'un comité de gestion de l'espace, la catégorisation des personnes qui vivent dans le site et la capacité d'accueil des espaces monitorés en comparaison au nombre de personnes accueillies.

*Pauvreté, insécurité, insalubrité, promiscuité et exposition aux maladies contagieuses : Les conditions générales de vie dans les sites d'accueil sont alarmantes*

## 1) Présentation générale des sites d'accueil monitorés

21. En plus des visites de terrain, le RNDDH s'est entretenu avec les responsables de cinquante-neuf (59) sites d'accueil soit quarante-cinq (45) hommes représentant 77 % parmi les répondants.es et quatorze (14) femmes, soit 23 %. Ces espaces monitorés représentent 50.5% des espaces recensés par la DPC et le RNDDH.



Graphe 2

22. Voici la liste des espaces monitorés dans le cadre de cette enquête :

- Un (1) orphelinat : L'Orphelinat Le Bon Berger, Route de Gros Morne
- Un (1) centre de santé : la Klinik Sen Michèl
- Une (1) faculté : la Faculté de Linguistique Appliquée (FLA)

23. Deux (2) locaux de partis politiques

- Fusion des Sociaux-Démocrates (Fusion)
- Konvansyon Inite Demokratik (KID)

24. Trois (3) églises

- Eglise de Dieu de la Conquête
- Eglise la Providence
- Eglise Troupeau de Jésus Christ

25. Quatre (4) institutions étatiques

- Ministère communication (2)
- Ministère de la Culture et de la Communication
- Office Protection du Citoyen (OPC)
- Vice-délégation Arcahaie

---

*Pauvreté, insécurité, insalubrité, promiscuité et exposition aux maladies contagieuses : Les conditions générales de vie dans les sites d'accueil sont alarmantes*

26. *Quatre (4) espaces de sport et/ou de divertissement*

- Airport Ciné
- Festi-Delice
- Gymnasium Vincent
- Rex Théâtre

27. *Vingt (20) autres espaces*

- Saint Dominique
- Saint-Aude
- Alpha
- Dos ENAF
- Haïtel
- Marécage
- Messenger du Salut
- Terrain Acra
- Tisavann
- Vieux magasin, La Gonâve
- Village de la Grace Tabarre 52
- Zetwa K22, La Gonave
- kavitorin, Léogane, Ti Rivyè
- Kay Tina
- Kay Gwo Jera
- Kay Soraya
- Camp Carradeux/Camp Toto
- Anba Bannann, Sigueneau
- Ancienne Pompe à essence de Bourdon
- Manjwa

28. *Vingt-trois (23) établissements scolaires*

- Collège Mixte Moderne de Saintard, Arcahaie
- Collège Antilles
- Collège Classique de Bourdon
- Collège Isidor Jean Louis
- Collège Jean Moreno
- Ecole Nationale Caroline Chauveau
- Ecole Dei Virtus
- Ecole Mixte Vision Nouvelle
- Ecole Nationale Argentine Bellegarde
- Ecole Nationale Colbert Lochard
- Ecole Nationale Colombie
- Ecole Nationale Darius Denis
- Ecole Nationale Equateur
- Collège Saint-Louis Roi de France
- Ecole Nationale Virginie Sampeur
- Institution Entichement du Savoir
- Institution Jean Marie César
- Institution Mixte Frère Anald
- Lycée Anténor Firmin
- Lycée des jeunes filles
- Lycée des jeunes filles (ancien local)
- Lycée Jean Marie Vincent
- Lycée Marie Jeanne

**2) Données spécifiques sur sites monitorés et sur leur population**

*a) Sur la date de création des sites monitorés*

29. Des *cinquante-neuf (59)* sites d'accueil qui ont fait l'objet de cette enquête, *trois (3)* d'entre eux, soit 5%, ont été créés en 2010, à l'occasion du séisme du 12 janvier. *Quatre (4)* autres, soit 7%, ont été créés en 2021, *quatre (4)* autres, soit 7%, en 2022, *seize (16)*, soit 27% en 2023 et *trente-deux (32)* autres, soit 54% en 2024.

**b) Sur l'existence de comités de gestion et la catégorisation des personnes déplacées**

30. Cinquante-huit (58) des sites d'accueil monitorés dans le cadre de ce travail, représentant 98 % d'entre eux, disposent d'un comité de camps. Seul l'Orphelinat Le Bon Berger, soit 2%, situé à Marose, aux Gonaïves, qui n'en est pas pourvu.

31. Dans cinquante-six (56) des sites d'accueil représentant 95 % des espaces monitorés, se retrouvent des personnes victimes de l'insécurité et dans trois (3) autres soit 5 %, des personnes victimes d'une catastrophe naturelle. Il s'agit de Village de la Grace, situé à Tabarre 52, du Camp Carradeux / Camp Toto, toujours à Tabarre 52 et de Saint-Aude, situé à Delmas.

32. Il convient de souligner que des victimes de l'insécurité se sont aussi réfugiés au Village de la Grâce et au Camp Carradeux / Camp Toto deux espaces qui, auparavant, n'accueillaient que des victimes du séisme du 12 janvier 2010.

**c) Sur les zones de provenance des personnes déplacées**

33. Les personnes qui se retrouvent aujourd'hui dans les sites de déplacés.es de l'insécurité monitorés proviennent de quarante-huit (48) zones différentes localisées dans les communes des départements de l'Ouest :

- |                                   |                          |
|-----------------------------------|--------------------------|
| 1. Arcahaie                       | 25. Gressier             |
| 2. Bel-Air                        | 26. Jérusalem            |
| 3. Bellevue                       | 27. Mariani              |
| 4. Bercy                          | 28. Martissant           |
| 5. Cabaret                        | 29. Nazon                |
| 6. Canaan                         | 30. Onaville             |
| 7. Caridad                        | 31. Pernier              |
| 8. Carrefour-Feuilles             | 32. Poste-Marchand       |
| 9. Centre-ville de Port-au-Prince | 33. Rue de la Réunion    |
| 10. Christ-Roi                    | 34. Rue de l'enterrement |
| 11. Cité neuf                     | 35. Rue du Centre        |
| 12. Croix-des-Missions            | 36. Rue Saint-Honoré     |
| 13. Decayette                     | 37. Santo                |
| 14. Delmas 5                      | 38. Savane Pistache      |
| 15. Delmas 7                      | 39. Shada                |
| 16. Delmas 9                      | 40. Soisson              |
| 17. Delmas 11                     | 41. Solino               |
| 18. Delmas 13                     | 42. Source Matelas       |
| 19. Delmas 17                     | 43. Tabarre              |
| 20. Delmas 24                     | 44. Tabarre Issa         |
| 21. Delmas 30                     | 45. Tapage               |
| 22. Dumornay                      | 46. Truittier            |
| 23. Fort-National                 | 47. Vivy Mitchel         |
| 24. Grand Rue                     | 48. Williamson           |

*d) Sur la capacité d'accueil des sites de déplacés.es*

34. De manière générale, les sites de déplacés.es reçoivent plus de victimes que leur capacité d'accueil ne le leur permet. Par exemple, l'analyse des données démographiques de *vingt* (20) sites monitorés, soit 34 % d'entre eux, démontre que : *huit* (8) sites accueillent près de *deux* (2) fois plus de personnes et *neuf* (9) autres, plus de *deux* (2) fois de personnes. *Deux* (2) sites comptent plus de *cinq* (5) fois de personnes qu'ils ne peuvent en recevoir et *un* (1) autre site reçoit plus de *six* (6) fois de personnes qu'il ne peut en accueillir. La différence entre la capacité d'accueil des sites et le nombre de personnes accueillies est ainsi présentée :

Sites	Adresses	Capacités d'accueil des sites	Nombre de personnes dans les sites
Village de la Grace Tabarre 52	Tabarre 52	900	1510
Collège Antilles	#146, Ave Christophe	700	1028
Collège Jean Moreno	#32, Rue J. Roumain, Delmas 33	600	850
Eglise de Dieu de la Conquête	Maïs gâté, impasse Dessalines	1000	1482
Ecole Nationale Darius Denis	Lalue (2ème ruelle jéréemie)	1300	1955
Ancien Pompe de Bourdon	Angle 2ème ruelle rivière et Bourdon	350	500
Ministère communication (2)	Bourdon	1500	2000
Institution mixte frère Anald	Martissant 2 B	700	1289
Ecole Nationale Caroline Chauveau	Champs-de-Mars, Rue Piquant #56	1100	2400
Local KID	Bas Bourdon/ Ave John Brown	3000	6600
Local Kay Soraya	Croix-des-prez	300	643
Lycée Jean Marie Vincent	Tabarre 48	1000	2232
Klinik Sen Michel	Fort National	100	260
Ecole mixte Vision Nouvelle	Butte Boyer	155	376
Ecole Nationale Colombie	Bourdon	600	1215
Site Messenger du Salut	2ème avenue Bolosse	350	1016
Kavitorin	kavitorin, Léogane, zone Ti Rivyè	50	147
Institution entichement du savoir	Cité 9, haut Bolosse	200	1090
Eglise Troupeau de Jésus Christ	Martissant 2 A, rue Troupeau	255	1410
Institution Mixte frère Anald	Martissant 2 A, rue Benoit	305	1901

*Tableau 2*

35. Il convient enfin de souligner que *vingt-deux* (22) parmi les sites monitorés, soit 37% d'entre eux, accueillent des victimes qui se trouvaient déjà dans des espaces d'accueil. Elles ont dû se réfugier dans un autre camp, en raison de l'insécurité. Cependant, *vingt-neuf* (29) autres sites, soit 49 %, comptent encore les personnes qui les avaient créés. La réponse à cette question n'est pas disponible pour *huit* (8) sites monitorés. Ils représentent 14 % des sites monitorés.

**VI. Informations spécifiques sur les sites monitorés**

36. Tel que déjà mentionné, l'enquête menée par le RNDDH a touché *cinq* (5) aspects spécifiques de la vie des personnes déplacées : L'assainissement dans les sites d'accueil, l'accès à l'eau, les soins de santé, l'organisation de la sécurité et les distributions humanitaires.

37. En ce sens, chaque répondant.e a été invité à fournir des informations sur la fréquence du nettoyage des sites, la collecte et la gestion des détritux, l'accès aux fosses d'aisance et sur l'accès à l'eau potable et de service.

38. Par la suite, les répondants.es ont été questionnés sur les différents programmes de santé mis en œuvre dans les camps et leur accessibilité, l'organisation de la sécurité, les instances qui s'en chargent et les actes de violence enregistrés ; et enfin ils ont été invités à détailler l'organisation de la distribution de l'aide humanitaire ainsi que les différentes instances qui y sont impliquées.

## **1) Assainissement des sites d'accueil**

### ***a) Fréquence du nettoyage des sites***

39. Douze (12) parmi les sites monitorés, représentant 20% d'entre eux, sont curés quotidiennement. Trente-cinq (35) autres sites monitorés, soit 59 %, sont nettoyés mais, non de manière régulière. Onze (11) autres, soit 19% ne sont pas curés du tout. La réponse à cette question n'a pas été fournie pour un (1) camp, soit 2%.



*Photo 1 : Ecole Nationale République de l'Equateur*

### ***b) Instances impliquées dans le nettoyage des sites***

40. Pour les quarante-sept (47) espaces concernés, dans trois (3), soit 5% d'entre eux, le nettoyage est assuré par la Direction de la Protection Civile (DPC) et par la Département Sanitaire de l'Ouest du Ministère de la Santé Publique et de la Population (DSO/MSPP). Il s'agit respectivement de l'Ecole Nationale Caroline Chauvreau, de la Faculté Linguistique et de l'Airport Ciné.

41. Des ONG se chargent du nettoyage de douze (12) parmi les sites monitorés dans le cadre de ce travail. Ils représentent 20% des espaces monitorés. En ce sens, le RNDDH a recensé les cinq (5) institutions suivantes qui sont classées, dans ce rapport, de celles qui sont le plus citées à celles qui le sont le moins, par les répondants.es :

- Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement (ACTED)
- Organisation de Rapprochement d'Aide Humanitaire (ORRAH)
- Solidarité Internationale
- Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)
- Adventist Development and Relief Agency (ADRA)

42. Dans seize (16) sites, soit 27 % des espaces monitorés, le nettoyage est réalisé par les comités de camps dont plusieurs ont créé une cellule Water – Sanitation and Hygiene (WASH).

---

*Pauvreté, insécurité, insalubrité, promiscuité et exposition aux maladies contagieuses : Les conditions générales de vie dans les sites d'accueil sont alarmantes*

Cette cellule aide aussi à sensibiliser les résidents.es sur l'hygiène et la gestion des ordures. Au Collège Mixte Moderne de Saintard de l'Arcahaie, soit 2%, le propriétaire de l'espace assure le nettoyage pour les résidents.es. Et dans quinze (15) autres sites, soit 25 % des espaces monitorés, ce sont les déplacés.es qui organisent eux-mêmes le nettoyage de l'espace.

*c) Fréquence de collecte et Gestion des détritius*

43. Les répondants.es de vingt-neuf (29) parmi les sites monitorés, soit 49 % d'entre eux, estiment que le nettoyage des sites est loin d'être suffisant contre six (6) soit 10% qui avancent le contraire. Pour corroborer leurs affirmations, ils se basent sur la fréquence de collecte des détritius et sur leur gestion.

44. Toujours pour les quarante-sept (47) espaces concernés par le nettoyage, les ordures sont collectées quotidiennement dans douze (12) sites, soit 20% d'entre eux. Il s'agit de :

- L'Institut Jean Marie César
- Collège Isidor Jean Louis
- Ecole Saint Louis Roi de France
- Kay Gwo Jera
- Ecole Virginie Sampeur
- Ministère Communication (2)
- Institution Entichement du Savoir
- Institution Mixte Frère Anald
- Anba Bannan, Sigueneau
- Kavitorin, Léogane
- Collège Saintard, CMMS, Arcahaie
- Orphelinat Le Bon Berger, Gonaïves

45. Les ordures sont collectées hebdomadairement dans onze (11) parmi les sites monitorés, soit 19% ; elles sont collectées tous les quinze (15) jours dans sept (7) sites, soit 3% ; elles sont collectées de manière sporadique dans quinze (15) autres sites monitorés, soit 17% et ne sont jamais collectées dans deux (2) parmi les sites d'accueil monitorés, soit 5 %. Pour cette dernière catégorie, il s'agit de l'Ecole Nationale République de l'Equateur et du Site Terrain Acra.

46. Cette gestion des ordures collectées reste aussi très préoccupante. Par exemple :

- Souvent, les déchets collectés à l'Airport Ciné situé non loin des bureaux de la Direction Centrale de la Police Routière (DCPR) sont jetés dans un canal qui se trouve tout près du site ;
- Pour le Collège Jean Moreno situé à Delmas 33, les ordures sont brûlées tout simplement ;
- Dans d'autres camps, ce sont les résidents.es qui, de concert avec les responsables de comité, s'arrangent pour empiler les ordures et payer pour qu'elles soient enlevées.

#### d) Accès aux fosses d'aisance

47. Sur les *cinquante-neuf* (59) sites monitorés, *quarante-deux* (42) soit 71% sont pourvus de latrines et/ou de toilettes. Dans *vingt-deux* (22) d'entre eux, les toilettes et/latrines sont propres, ce qui n'est pas le cas dans les *vingt* (20) autres.

48. Les toilettes, dans ces *vingt* (20) sites, sont sales et nauséuses. Pour certaines, les fosses sont remplies et l'évacuation des urines et des selles ne peut se faire. Elles constituent donc de vrais nids à microbes pour les résidents.es des sites qui les utilisent. Conséquemment, dans certains sites, en dépit du fait qu'il y ait des toilettes ou des latrines, des résidents.es préfèrent s'arranger autrement plutôt que de les utiliser.



Photo 2 : Toilettes dans 2 sites différents

49. A contrario, *dix-sept* (17) parmi les espaces monitorés, soit 29%, n'ont ni toilettes, ni latrines. Il s'agit des sites suivants :

- Gymnasium Vincent
- Konvansyon Inite Demokratik (KID)
- Camp Carradeux/Camp Toto
- Saint-Aude
- Site Tisavann
- Ecole Nationale Equateur
- Manjwa
- Local Kay Soraya
- Ecole mixte Vision Nouvelle
- Site Dos ENAF
- Site Haïtel
- Vieux magasin (La Gonave)
- Festi-Delice
- Rex Théâtre
- Site Terrain Acra
- Eglise Troupeau de Jésus Christ
- Vice-délégation de l'Arcahaie

50. Certains parmi les déplacés.es font leurs besoins dans les canaux et les ravines situés non loin des sites, chez des personnes vivant dans la zone qui souvent exigent en contrepartie à l'utilisation de leur toilette ou latrine, une somme allant de *dix* (10) jusqu'à *vingt-cinq* (25) gourdes.

51. D'autres utilisent les latrines de marchés, défèquent dans la mer, par terre dans les sites, dans des sachets ou sur des terrains vagues contigus aux sites.

e) *Accès aux douches*

52. Trente-quatre (34) parmi les sites monitorés, soit 58% d'entre eux, sont pourvus d'espaces pour le bain et les ablutions contre vingt-deux (22) autres, soit 37% qui n'en n'ont pas. La réponse à cette question n'a pas été fournie pour trois (3) sites, soit 5%.



Photo 3 : Douches – Ecole Nationale République d'Equateur

2) Accès à l'eau

53. Dans trente-cinq (35) parmi les sites monitorés soit 59%, les résidents.es ont accès à l'eau potable contre vingt-trois (23) sites, représentant 39%, où la situation n'est pas similaire. L'information n'a pas été fournie pour un (1) site d'accueil monitoré, soit 2%.

54. De même, les résidents.es de trente-sept (37) parmi les sites monitorés, soit 63%, ont accès à l'eau de service contre vingt-et-un (21) autres, soit 35%, qui ne l'ont pas. L'information n'est pas disponible pour un (1) parmi les sites monitorés, soit 2% d'entre eux.

55. Certains sites sont alimentés par des institutions étatiques comme la DSO/ MSPP alors que d'autres le sont par des organisations non gouvernementales telles que l'Agence d'Aide à la Coopération technique et au Développement (ACTED), l'Organisation de Rapprochement d'Aide Humanitaire (ORRAH), l'Alyans Pou Aksyon Medikal Entènasyonal (ALIMA), la Croix-Rouge Haïtienne, l'Organisation Internationale des Migrations (OIM), la Solidarité Internationale et Haïti Survie. Souvent, l'eau offerte est stockée par les résidents.es. En ce sens, quatre (4) des sites monitorés, soit 7% d'entre eux, sont pourvus de réservoir. Il s'agit de l'Ecole Caroline Chauveau, du Village de la Grâce, de Kavitorin, à Léogane et de Saint Dominique.

56. Il a aussi été rapporté au RNDDH que :

- Certaines institutions fournissent l'eau aux résidents.es de plusieurs sites. Par exemple, ORRAH offre l'eau de service tous les huit (8) jours, aux résidents.es des sites d'accueil du Collège Dei Virtus, du Lycée des Jeunes Filles, du Lycée Firmin, de l'Ecole Nationale Colbert Lochar, etc. ;
- Plusieurs organisations peuvent intervenir dans la distribution de l'eau dans un (1) même site. Par exemple, au Lycée Anténor Firmin, ORRAH fournit l'eau de service et OIM se charge de l'eau potable.

57. A l'Office de Protection du Citoyen (OPC), c'est le parti politique les *Engagés pour le Développement* (EDE) qui achète des camions citernes d'eau pour les résidents.es.

58. Toutefois, les répondants.es sont unanimes à reconnaître que l'eau fournie est loin d'être suffisante, ce qui porte les résidents.es à s'organiser autrement en vue de s'en procurer :

- Certains résidents.es recueillent l'eau gratuitement ou s'en achètent chez des habitants.es des quartiers contigus ;
- D'autres résidents.es se déplacent sur une longue distance en vue d'atteindre un point d'eau. Tel est le cas des déplacés.es de *Ti Savann* à *Haut Duprez* qui doivent marcher des heures en vue de collecter l'eau à la source de la zone ;
- D'autres encore surveillent la distribution de l'eau courante par la DINEPA, dans des tuyaux contigus à leur sites.

### 3) Santé dans les sites d'accueil

59. Dans *vingt-six* (26) sites, représentant 44 % des espaces monitorés, des programmes de santé sont mis en œuvre par des institutions étatiques. En effet, ces soins sont octroyés soit par la *Département Sanitaire de l'Ouest* du *Ministère de la Santé Publique et de la Population* (DSO/MSPP), selon ce qui a été rapporté. Dans *vingt-quatre* (24) autres sites, soit 41%, où les instances étatiques sont absentes, ce sont des organisations privées ou non gouvernementales qui fournissent les soins. Dans les *neuf* (9) sites restants, il n'y a aucun programme de santé. Ils représentent 15% des sites monitorés.

60. Les organisations privées et non gouvernementales qui fournissent les soins aux déplacés.es sont classées par ordre de répétition par les répondants.es, les premières étant les plus citées :

- Alyans Pou Aksyon Medikal Entènasyon (ALIMA)
- Médecins Sans Frontières (MSF)
- Croix-Rouge Haïtienne
- Femmes en Association pour le Développement d'Haïti et pour le Renforcement de l'Intégration Sociale (FADHRIS)
- Organisation Internationale de la Migration (OIM)
- International Society for Developmental Psychobiology (ISDP)
- Solidarité Internationale
- Groupe Haïtien d'Etudes sur le Sarcome de Kaposi et les Infections Opportunistes (GHESKIO)
- Fondation pour la Santé Reproductrice et l'Education Familiale (FOSREF)
- Hunger Relief International (HRI)
- Samaritan Purse
- Association des Homéopathes Haïtiens (AHH)
- La Gonâve en Marche (LAGEM)

- Centre pour l'Éducation Communautaire et la Culture (CEDUCC)
- Classification Internationale des Maladies (CIM)
- Kore Timoun

61. De manière générale, les pourvoyeurs de soins de santé, qu'ils soient publics ou privés, organisent des cliniques mobiles. C'est ce qui a été rapporté pour *vingt* (20) parmi les sites monitorés, soit 34 % d'entre eux. Dans au moins *quatre* (4) sites à savoir le *Lycée Marie Jeanne*, l'*Ecole Dei Virtus*, le *Lycée des Jeunes Filles* et à *Saint Dominique*, en plus d'organiser des cliniques mobiles régulières, le MSPP a déployé des agents.es de terrain qui sont régulièrement présents, sensibilisent la population sur les comportements à ne pas adopter et recueillent des informations relatives à la santé publique.

62. Dans les *neuf* (9) sites restants, soit 15% des espaces monitorés, où il n'y a aucun accès aux soins de santé, lorsque des cas de maladie se présentent, les résidents.es cotisent entre eux pour permettre aux malades de se rendre à l'hôpital. C'est par exemple ce qui a été rapporté pour les sites *La Providence* et l'*Ecole Nationale Colbert Lochard*.

#### *a) Pathologies fréquentes dans les sites*

63. La question relative à l'octroi des soins de santé dans les espaces d'accueil reste cependant très préoccupante. Les résidents.es reconnaissent que les soins fournis ne sont pas suffisants compte-tenu de la fréquence des maladies et du nombre de personnes souffrant d'une pathologie quelconque. Par exemple :

- Dans *cinquante-cinq* (55) parmi les sites d'accueil monitorés soit 93% d'entre eux, de nombreuses personnes présentant des signes de problème de santé physique sont recensées. *Quatre* (4) sites, soit 7%, n'ont rien signalé à ce sujet ;
- Dans *vingt-quatre* (24) des sites monitorés, soit 41 % d'entre eux, des personnes présentant des signes visibles de santé mentale sont recensées. *Trente-cinq* (35) sites n'ont rien signalé à ce sujet. Ils représentent 59%.

64. Par ordre de fréquence, les pathologies les plus rencontrées dans les sites d'accueil des déplacés.es sont les suivantes :

- La fièvre
- La gratelle
- La grippe et la toux
- La diarrhée
- Des problèmes de tension artérielle
- Des infections vaginales
- Le diabète
- La migraine
- Des nausées et vomissements

65. Selon les répondants.es, la majorité de ces pathologies sont contagieuses. Certaines dépendent de facteurs que les résidents.es ne peuvent contrôler comme la consommation de l'eau qui leur est offerte, l'insalubrité des espaces dans lesquels ils évoluent, le non-curage des toilettes, les collectes irrégulières de débris et de manière plus générale, la promiscuité dans laquelle ils évoluent.

66. Il convient aussi de mentionner que *quarante-six* (46) des sites monitorés, soit 78% d'entre eux, accueillent au moins *quatre-cent-vingt-neuf* (429) personnes à mobilité réduite ou à déficience sensorielle. *Treize* (13) sites, soit 22 %, n'ont rien signalé à ce sujet.

#### **4) Sécurité dans les sites d'accueil**

67. Dans *vingt-huit* (28) sites, soit 47.5 % parmi les espaces monitorés, la sécurité est organisée par les comités. Dans *douze* (12) parmi les sites monitorés soit 20%, les comités ont créé des brigades affectées spécifiquement à la sécurité. Dans *sept* (7) sites, soit 12% parmi les espaces monitorés, les résidents.es organisent seul la sécurisation de leur espace. Dans *deux* (2) sites, soit 3% parmi les espaces monitorés, la sécurité est assurée par des agents.es de la *Direction de la Protection civile* (DPC). Il s'agit des sites *Marécage* et *l'Ecole Caroline Chauveau*.

68. Au site *Saint Dominique*, soit 2% des espaces monitorés, des agents.es de la *Brigade de Surveillance des Aires Protégées* (BSAP) et de la *Police Nationale d'Haïti* (PNH) sont déployés en vue d'assurer la sécurité des résidents.es.

69. Dans *cinq* (5) autres sites, soit 8.5% aucune disposition n'a été prise pour la sécurité. Il s'agit d'une part, de *l'Eglise La Providence*, du *Lycée Anténor Firmin*, et de *l'Ecole Nationale République Colombie*. D'autre part, de *l'Institution Mixte Frère Anald* et de *l'Eglise Troupeau*, où, selon les répondants.es, la sécurité ne peut être organisée en raison du fait que ces sites ne sont pas éclairés la nuit. La réponse à cette question n'a pas été fournie pour *quatre* (4) parmi les sites monitorés dans le cadre de ce travail. Ils représentent 7% du nombre total.

70. Il convient enfin de souligner que dans *cinq* (5) des *vingt-huit* (28) sites susmentionnés, la population est aussi investie dans la sécurisation de leur espace, aux côtés des membres de comités.

##### **a) Actes de violence dans les sites**

71. Des actes de violence sont enregistrés dans *quarante-trois* (43) parmi les sites monitorés, soit 73% d'entre eux contre *seize* (16) sites soit 27 % des espaces monitorés où, selon les répondants.es, aucun incident de violence n'a, jusqu'à date, été enregistré.

72. Voici la liste des exactions commises généralement dans les sites d'accueil monitorés, et classées sur la base de la fréquence de leur répétition, par les répondants.es :

- Bagarres suivies de coups et blessures
- Vol
- Injures et troubles à l'ordre public

- Violences sexuelles
- Violences physiques et sexistes à l'égard des femmes et des filles

73. Six (6) sites d'accueil, soit 10 %, ont attiré l'attention sur les violences sexuelles perpétrées dans leur espace à l'encontre des femmes et des filles. Il s'agit de :

- Village de la Grâce, Tabarre
- Camp Carradeux / Camp Toto
- Lycée Anténor Firmin
- Local Kay Soraya
- Site Marécage
- Terrain Acra

74. Quatre (4) sites d'accueil soit 7% ont attiré l'attention sur les violences physiques et sexistes perpétrées à l'égard des femmes et des filles. Il s'agit de :

- Village de la Grâce, Tabarre
- Camp Carradeux / Camp Toto
- Ecole Nationale Darius Denis
- Rex Théâtre

75. Les résidents.es de *vingt-six* (26) parmi les sites monitorés soit 44% affirment que la police n'exerce aucun contrôle ni sur les espaces, ni dans leurs environs contre *trente-trois* (33) sites soit 56 % des espaces monitorés, où, la situation n'est pas similaire, selon les répondants.es.

## 5) Assistance humanitaire

76. Pour *vingt-trois* (23) sites monitorés, représentant 39 % d'entre eux, les résidents.es n'ont aucun accès à l'assistance humanitaire contre *trente-deux* (32) autres soit 54 %, où des distributions humanitaires sont réalisées. L'information n'est pas disponible pour *quatre* (4) parmi les sites monitorés. Ils représentent 7 %.

77. Selon les répondants.es des *trente-deux* (32) sites concernés, ces assistances proviennent, pour *vingt-cinq* (25) sites, soit 42 %, d'organisations privées et pour *sept* (7) autres sites, soit 12 %, du *Fonds d'Assistance Economique et Sociale* (FAES).

78. Certaines organisations privées ou non gouvernementales, présentes dans plusieurs sites d'accueil, distribuent régulièrement de l'aide humanitaire aux déplacés.es. Il s'agit de :

- Groupe pour L'Inclusion, la Recherche et l'Appui au Développement d'Haïti (GIRADEL-Haïti)
- Programme Alimentaire Mondial (PAM)
- Centre d'Animation Paysanne et d'Action Communautaire (CAPAC)
- Organisation de Rapprochement d'Aide Humanitaire (ORRAH)
- Organisation Internationale des Migrations (OIM)

- Agence d'Aide à la Coopération technique et au Développement (ACTED)
- Croix Rouge Haïtienne
- Solidarité Internationale
- Samaritan Purse
- Initiative Citoyenne pour les Droits de l'Homme (ICDH)
- Centre pour l'Education Communautaire et la Culture (CEDUCC)
- Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)
- Organisation des Visionnaires Dévoués pour un Développement de Haute Modernisation (OVDDMOH)
- Organisation des Cœurs pour le Changement des Enfants Démunis d'Haïti (OCCED'H)

79. D'autres organisations ont procédé une seule fois, à des distributions humanitaires dans certains sites ou sont présentes dans un *seul* (1) site. Il s'agit de :

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier des Travaux de Recherches Economiques pour mieux Préparer l'Avenir (ATREPA)</li> <li>• MUJDDE</li> <li>• ISPAL</li> <li>• ICQH</li> <li>• Médecins Sans Frontières (MSF)</li> <li>• Femmes en Association pour le Développement d'Haïti et pour le Renforcement de l'Intégration Sociale (FADHRIS)</li> <li>• MOYOLDE</li> <li>• Handicap International</li> <li>• Institut Mobile d'Education Démocratique (IMED)</li> <li>• Konbit Adok</li> <li>• Pojè Lakay</li> <li>• Marijan</li> <li>• GOAL</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mission Réformée</li> <li>• HID</li> <li>• Groupe Haïtien d'Etudes sur le Sarcome de Kaposi et les Infections Opportunistes (GHESKIO)</li> <li>• Adventist Development and Relief Agency (ADRA)</li> <li>• PanAmerican Development Foundation (PADF)</li> <li>• Mercy corps</li> <li>• La Gonave en Marche (LAGEM)</li> <li>• Fondasyon Kominote Kretyen an Aksyon (FOKA)</li> <li>• Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)</li> <li>• ONU Femmes</li> <li>• Initiative pour le Développement des Jeunes (IDEJEN)</li> </ul> |
|--|---|

80. Les stratégies adoptées pour les distributions dans les *trente-deux* (32) sites touchés diffèrent d'un site à un autre. Par exemple :

- Dans *dix-neuf* (19) parmi les sites monitorés, les distributions sont organisées par les comités de camps qui en établissent les principes. Plusieurs parmi ces comités ont mis en place un staff logistique pour s'en charger. Les principes peuvent changer d'un site à l'autre. Par exemple, dans *douze* (12) parmi les sites les monitorés, les distributions se font par chefs de famille, dans sept (7) autres, les distributions se font par bloc, par salle ou par tente de déplacés.es.

- Dans *neuf* (9) sites, les distributions sont assurées par les organisations qui interviennent sur place. Souvent, ces organisations distribuent des coupons aux familles recensées dans les espaces, répondant à leurs critères.
- Dans *quatre* (4) sites, Il convient de souligner qu'aucune stratégie n'étant, les distributions se font dans le désordre absolu.

81. Toutefois, l'aide étant loin d'être suffisante, souvent, lors des distributions – même si elles sont bien organisées - des bagarres éclatent entre les résidents.es. De plus, lorsque les distributions sont faites dans des sites localisés non loin de zones peuplées ou des foyers de gangs, des individus non identifiés mettent la pression sur les membres de comités en vue de recevoir de l'aide humanitaire pour eux-mêmes, leurs amis et les membres de leur famille, en dépit du fait qu'ils ne vivent pas dans les sites en question. Par exemple, à l'*Institution Jean Marie César*, ce sont des agents.es de la PNH qui ont dû intervenir lors d'une distribution, pour éviter que l'aide ne soit accaparée par des résidents.es de la zone qui n'habitent pas dans ledit site.

82. Les distributions sporadiques de plats chauds sont loin de faire l'unanimité auprès des résidents.es des sites d'accueil. Les plats ne sont pas souvent suffisants et, la nourriture préparée ne peut tenir compte des différents régimes alimentaires des résidents.es, notamment ceux et celles qui souffrent de maladies cardiovasculaires. A contrario, les résidents.es affirment préférer recevoir l'assistance en cash directement sur leur téléphone. Cette méthode leur permet de parer au plus urgent avec le montant reçu, en fonction de leurs besoins spécifiques.

## VII. Commentaires et Recommandations

83. A l'occasion de la commémoration de la quinzième année du séisme du 12 janvier 2010, le *Réseau National de Défense des Droits Humains* (RNDDH) a mené une enquête dans *cinquante-neuf* (59) des *cent-dix-sept* (117) sites d'accueil recensés. Les espaces monitorés, localisés dans les départements de l'Ouest et de l'Artibonite, représentent 50.5 % des sites recensés.

84. Les résultats de ce travail de recherches révèlent que :

- ***Les sites d'accueil de personnes déplacées ne sont plus ce qu'ils étaient au lendemain du séisme du 12 janvier 2010.***

85. *Quinze* (15) années après, s'il existe encore des camps accueillant des victimes du séisme du 12 janvier 2010, aujourd'hui, 95 % des sites d'accueil recensés logent des victimes de l'insécurité qui ont dû fuir leur maison, en raison des attaques des individus armés regroupés, depuis 2024, autour de l'organisation terroriste *Viv Ansanm*. Seuls 5 % accueillent des victimes de la catastrophe.

86. 39% de ces espaces monitorés dans le cadre de cette enquête, sont des établissements scolaires, 34 % sont des maisons abandonnées, des terrains vagues, ou encore des espaces qui n'étaient pas occupés par leurs propriétaires, 7 % sont des espaces de sport et de divertissement, 7 %, des locaux d'institutions étatiques, 5 %, des églises, 3 %, des locaux de partis politiques. Les

trois (3) sites restants, soit 5 % des sites monitorés sont respectivement *un* (1) orphelinat, *un* (1) centre de santé et *une* (1) faculté.

87. 54% des sites monitorés ont été créés en 2024 contre 27 % en 2023, 7 % en 2022, 7 % en 2021 et seulement 5 % en 2010 et, les déplacés.es de l'insécurité qui se retrouvent aujourd'hui dans les sites proviennent de *quarante-huit* (48) zones localisées dans des communes du département de l'Ouest. Cette information corrobore l'affirmation selon laquelle les bandits armés occupent et contrôlent plus de 90% du territoire du département de l'Ouest.

88. 34 % parmi les sites monitorés reçoivent soit près ou plus de *deux* (2) fois plus de personnes que leur capacité ne le leur permet alors que d'autres en reçoivent jusqu'à 6 fois plus de personnes qu'il ne leur est possible d'en accueillir. Pour les 66 % des sites restants, la promiscuité, même si elle n'est pas aussi écrasante, reste quand même très préoccupante.

89. Aujourd'hui, 37 % des sites monitorés accueillent des victimes qui se trouvaient déjà dans des camps d'hébergement et qui ont dû fuir une seconde fois, en raison de l'insécurité. Seuls 49 % des sites accueillent encore les déplacés.es qui les avaient créés. Et, la réponse à cette question n'a pas été fournie par 14% des sites monitorés.

- *Les résidents.es de nombreux sites d'accueil vivent dans l'insalubrité, le nettoyage, la collecte et la gestion des détritits étant loin de répondre aux besoins de la population de déplacés.es.*

90. Seuls 20% des sites monitorés sont régulièrement curés. Et, les détritits y sont ramassés quotidiennement. 59 % sont nettoyés sur une base irrégulière et 19 % ne sont pas nettoyés du tout. La réponse à cette question n'est pas disponible pour 2 % parmi les espaces monitorés.

- *L'Etat haïtien ne s'investit pas dans le nettoyage des espaces occupés par les personnes déplacées. Et, la situation dépasse les résidents.es ainsi que les organisations privées ou non gouvernementales qui tentent d'aider à assainir les sites d'accueil.*

91. Le curage de seulement 5 % des espaces monitorés, est assuré par des instances étatiques soit la *Direction de la Protection civile* (DPC) et le *Département Sanitaire de l'Ouest* du *Ministère de la Santé Publique et de la Population* (DSO / MSPP). 20 % des sites monitorés comptent sur des organisations privées et/ou des organisations non gouvernementales pour leur nettoyage. 27% sont nettoyés par les comités de camps dont plusieurs ont créé une cellule WASH. 2 % sont nettoyés par les propriétaires des espaces occupés par les déplacés.es. Et, dans 25 % des sites monitorés, ce sont les déplacés.es eux-mêmes qui se chargent du curage de l'espace. Les 21% des sites restants ne sont pas concernés par cet aspect de l'enquête, soit en raison du fait qu'ils ne sont pas nettoyés du tout ou parce qu'ils n'ont pas fourni réponse à cette question.

- *Même pour les sites nettoyés, la collecte des détritits n'est pas régulière, ce qui rend encore plus insalubre les espaces et favorisent la multiplication des rongeurs et des insectes de toutes sortes, dans les sites.*

92. C'est seulement dans 20 % des sites monitorés que les détritiques sont collectés quotidiennement. Dans 19 %, ils sont ramassés toutes les semaines. Dans 3 %, ils sont ramassés tous les quinze (15) jours. Dans 17%, les ordures ne sont collectées que de manière sporadique. Les autres sites monitorés ne sont pas concernés par cette question.

93. Lorsque les ordures ne sont pas ramassées, elles sont brûlées à l'intérieur ou tout près des camps, à l'endroit où elles avaient été entassées. Ou pire, elles restent là, pendant des semaines, voire, des mois.

- *L'accès à des fosses d'aisance propres et sécurisées n'est pas assuré à tous les déplacés.es. De même, les espaces pour le bain ne sont pas disponibles dans tous les camps. Dans d'autres, leur disposition présente un danger pour les femmes et les filles qui ne peuvent les fréquenter la nuit.*

94. En effet, si 71 % des sites d'accueil monitorés disposent de latrines et / de toilettes – dont le niveau de propreté reste questionnable - 29% n'en sont pas pourvus. Les résidents.es de ces sites défèquent dans les canaux ou des ravines situés non loin, dans des latrines de marchés, à la mer, à même le sol dans les sites ou dans des sachets.

95. 58 % des espaces monitorés disposent d'un espace pour le bain et les ablutions, contre 37% qui n'en sont pas pourvus. 5 % n'ont pas fourni réponse à cette question. Par ailleurs, dans 5% des sites, il a été rapporté que des hommes s'agglutinent non loin des espaces pour le bain et harcèlent les femmes et les filles qui s'y rendent.

- *Les difficultés d'accès à l'eau potable et à l'eau de service sont préoccupantes. L'Etat haïtien, encore une fois, se décharge de cette responsabilité alors que les tentatives des organisations privées ou non gouvernementales restent insuffisantes.*

96. Dans 39% des sites monitorés, les personnes déplacées n'ont pas accès à l'eau potable contre 59% qui peuvent l'acheter ou qui la reçoivent en don. De même, les personnes déplacées de 63% des sites monitorés n'ont pas accès à l'eau de service domestique contre 35 %. Cependant, peu importe le cas de figure considéré, il n'est pas satisfaisant pour les résidents.es. Soit l'eau reçue est insuffisante, soit ils doivent la payer, soit ils doivent marcher pendant des heures en vue de se la procurer. 2% n'ont pas répondu à ces questions.

- *Sur le plan de la santé, l'Etat haïtien a choisi de n'intervenir que dans certains des sites d'accueil, abandonnant les autres à leur sort ou aux organisations privées ou non gouvernementales.*

97. Des programmes d'octroi de soins de santé sont mis en œuvre par l'Etat haïtien dans seulement 44 % des sites monitorés. Dans 41 % des autres sites, les déplacés.es comptent sur des organisations privées ou non gouvernementales. Et, dans 15% des sites monitorés, il n'existe aucun programme de soins de santé.

98. Pourtant, la question de la santé physique et mentale reste très préoccupante. En effet : D'une part, dans 93% des sites monitorés, les répondants.es ont affirmé avoir recensé des personnes présentant des signes visibles de problèmes de santé physique ou qui s'en plaignent contre 7 % qui n'ont rien mentionné à ce sujet. D'autre part, Dans 41% des sites monitorés, des personnes présentant des signes de problème de santé mentale ont aussi été recensées contre 59% qui n'ont rien mentionné à ce sujet.

99. Enfin, il convient aussi de souligner que dans 78% des sites monitorés, des personnes à mobilité réduite ou à déficience sensorielle ont été recensées, contre 22% des sites qui n'ont rien mentionné à ce sujet.

- ***La sécurité des personnes déplacées ne constitue pas une priorité pour les autorités étatiques.***

100. Dans 47,5% des sites, la sécurité est assurée par les membres de comités, dans 20% des sites, par des brigades créées à cet effet. Dans 12%, ce sont les déplacées qui assurent eux-mêmes leur sécurité. Dans 3%, elle est assurée par des agents.es de protection civile et dans 2%, par des agents.es de la BSAP aidés par des policiers.ères. 8.5% des sites restants sont livrés à eux-mêmes et 7% des sites monitorés n'ont fourni aucune réponse à cette question.

101. Des actes de violence ont pourtant été enregistrés dans 73% des espaces monitorés contre 27% qui n'en ont jamais connus, jusqu'à date. Les exactions commises sont ainsi classées par ordre de fréquence : bagarres suivies de coups et blessures, vol, injures, troubles à l'ordre public, violences sexuelles, violences physiques et sexistes à l'égard des femmes et des filles. Les deux (2) dernières exactions ont été enregistrées respectivement dans 10% et 7 % des sites monitorés.

102. D'un point de vue plus général, les résultats de ce travail démontrent la vulnérabilité et le dénuement dans lesquels vivent les personnes déplacées dont l'existence est rythmée par les intempéries qui les forcent à passer la nuit sans dormir et par les attaques de gangs armés qui souvent les poussent à se réfugier ailleurs. Les enfants, les personnes du troisième âge ainsi que les femmes enceintes ou allaitantes, les personnes vivant avec une déficience motrice ou sensorielle, souffrent encore plus de cette situation de vulnérabilité et de dénuement. Et, c'est sans surprise que certains responsables de comités ont souligné l'exposition des jeunes au recrutement des gangs armés.

103. Les interventions humanitaires dans les sites ne respectent pas les principes minimaux de Redevabilité Humanitaire et de Gestion de la Qualité. Elles ne sont pas faites de manière impartiale. Les déplacés.es, maintenus par l'Etat haïtien dans une situation de dénuement total et d'indignité, n'ont pas pu donner leur consentement éclairé par rapport à l'aide offerte ; et les interventions ne sont pas faites dans la diligence. Elles sont souvent mal organisées ou réalisées dans l'anarchie, puisque non suffisante.

104. Or, un ministre délégué auprès du premier ministre et affecté aux Affaires Humanitaires a été nommé. Il s'agit d'un paradoxe lorsqu'on comprend que ce qui se passe dans les sites d'accueil ne respecte pas les normes de partenariat de redevabilité humanitaire et lorsqu'on se rappelle que la situation de crise humanitaire en cours dans le pays est la conséquence de l'insécurité. Conséquemment, les autorités étatiques doivent s'atteler à résoudre la crise sécuritaire qui perdure depuis plusieurs années au lieu de vouloir se concentrer sur la gestion de l'humanitaire, d'autant plus qu'elles le font très mal. L'exemple le plus flagrant est la distribution organisée le 3 janvier 2025 au parc Sainte Thérèse de Pétion-Ville par l'actuelle ministre à la condition féminine et aux Droits des Femmes qui avait décidé d'assister *trois-cents* (300) femmes. La distribution, très mal organisée, s'est achevée sur une situation de cafouillage jamais observée auparavant et des cas de mauvais traitements infligés aux déplacés.es.

105. L'actuel gouvernement, celui qui l'a précédé ainsi que le *Conseil Présidentiel de Transition* (CPT) n'ont encore, depuis leur intronisation, rien dépensé en vue d'acquérir du matériel et des équipements policiers et militaires visant à combattre le grand banditisme en Haïti. De plus, les fonds d'intelligence sont partagés entre eux et utilisés à des fins autres que le renseignement.

106. C'est pourquoi, fort de tout ce qui précède, le RNDDH recommande aux autorités étatiques de :

- Prendre en charge toutes les personnes déplacées et mieux coordonner l'aide humanitaire offerte par les organisations privées et non gouvernementales ;
- Inviter les organisations privées et non gouvernementales à contacter obligatoirement les responsables de comités de camps en vue de s'enquérir des besoins réels de la population de déplacés.es ;
- Traiter les personnes déplacées dans le respect de leur dignité humaine et de leurs droits fondamentaux à la santé, à l'alimentation, à l'éducation et à un environnement sain ;
- Tout mettre en œuvre en vue d'assurer la sécurité des personnes vivant dans les sites d'accueil de déplacés.es et inviter la police communautaire à prendre le contrôle de ces espaces ;
- Investir dans la sécurité en procurant aux forces de l'ordre le matériel et les équipements policiers et militaires dont elles ont besoin, pour rétablir la paix et la sécurité dans le pays ;
- Mettre fin au partage des fonds de l'intelligence et s'assurer que ce montant soit effectivement affecté au renseignement ;
- Rétablir les conditions minimales de sécurité en vue de permettre à la population déplacée de retourner chez elle.